

AU BURKINA FASO

LE RIZ LOCAL TROUVE SA PLACE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

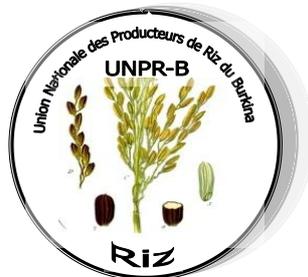


Entretien avec Maïmouna OUEDRAOGO (UNPRB)

L'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina (UNPRB) est une fédération d'organisations paysannes productrices de riz née en 2005 de la volonté des acteurs de conjuguer leurs efforts pour promouvoir la filière riz local au Burkina. Elle s'est fixée comme objectif d'œuvrer à l'augmentation en quantité et en qualité de la production nationale du riz pour une autosuffisance alimentaire au Burkina.

Maïmouna Ouedraogo est la secrétaire permanente de l'UNPRB. Depuis 2016, l'union approvisionne des cantines scolaires en riz produit au Burkina, à travers des contrats avec le ministère de l'éducation nationale, et les communes.

Dans le cadre de projets portés par :



<https://www.unprb.org/>

Quels sont les services que l'UNPRB offre à ses membres ?

Les services que nous rendons à nos membres s'inscrivent dans notre objectif de les accompagner dans l'augmentation de la production en quantité et en qualité du riz local. Pour cela nous appuyons nos membres en intrants notamment en mettant à leur disposition de semences de bonne qualité. Nous facilitons également la mise en relation de nos membres avec les banques et les institutions de microfinance de proximité pour l'accès aux crédits de campagne. En rapport avec notre mission de plaidoyer et de défense des droits de nos membres, nous organisons et participons à différents cadres de concertation. C'est le cas par exemple du cadre de concertation pour la fixation du prix du riz qui est organisé chaque année au plan national. L'UNPRB organise aussi des rencontres annuelles pour

faire le bilan de ses activités. Nos membres sont mobilisés lors de ces rencontres qui permettent de faire remonter les enjeux et les questions majeures qui se posent aux acteurs à la base. Au plan sous-régional, nous participons au Cadre régional de Concertation des organisations de producteurs de riz d'Afrique de l'Ouest (CRCOPR) à travers lequel nous partageons nos expériences et nous portons au niveau régional les désirs de nos membres.

Depuis quand l'UNPRB s'investit-elle dans les marchés institutionnels et pour quelles raisons ?

C'est depuis 2016 que nous évoluons dans les marchés institutionnels. Tout est parti d'une étude que nous avons commanditée pour comprendre le contexte et le fonctionnement des marchés institutionnels au Burkina Faso. Plus spécifiquement, nous souhaitions disposer de données et informations fiables en lien avec les marchés institutionnels du riz notamment : qui étaient les acheteurs institutionnels de riz ? quels étaient leurs besoins et attentes en termes de produits, de qualité, quantités annuelles achetées etc... ? où s'approvisionnaient-ils et suivant quelles procédures ? À l'époque, nous avions en perspective d'entreprendre des actions pour stimuler les relations entre ces acheteurs institutionnels et les riziculteurs, pour à terme améliorer la mise en marché du riz produit au Burkina. En effet, l'étude avait été commandée en raison des nombreuses difficultés que nous éprouvions avec nos membres pour écouler le riz local du fait de la rude concurrence imposée par le riz importé. Les producteurs produisent massivement mais il n'y avait quasiment pas de marché pour écouler leurs productions. Par exemple, dans la région du Sourou, j'avais personnellement vu des tonnes de riz entreposé à l'air libre et battus par la pluie parce que les magasins de stockage étaient pleins. Cela m'est resté en mémoire. Et l'autre élément choquant, c'est que des Burkinabés nous demandent si effectivement on produit du riz au Burkina. Cela traduit la méconnaissance totale de la population par rapport à la production locale.



Champ de riz au Burkina Faso © Narcisse Ouedraogo

Comment cette étude vous a-t-elle ouvert les portes des marchés institutionnels ?

Au terme de l'étude, nous avons organisé un atelier national de restitution des résultats auquel nous avons invité tous ceux que nous pensions importants pour débattre des résultats, et aussi de potentiels gros acheteurs notamment institutionnels. Il y avait à cet atelier des représentants du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (Mena), du Programme Alimentaire Mondial (Pam), de la

Sonagess, du CRS, de la gendarmerie, ainsi que des prisons et maisons d'arrêt. C'est à l'issue de cette restitution que le Mena nous a fait part de son souhait de travailler avec les organisations de producteurs pour ravitailler les cantines scolaires. Une longue série d'échanges a alors été engagée pour convenir de différents éléments comme la qualité des produits à livrer, les quantités, les lieux, les délais, les coûts etc. C'est ainsi que nous avons décroché notre premier contrat d'approvisionnement de cantines scolaires. Il faut dire que l'atelier a également contribué à mettre en lumière le riz produit localement, ce qui nous a permis d'avoir aussi des commandes de la part de certains gros acheteurs privés notamment des importateurs qui souhaitaient également approvisionner leurs clients en riz local du Burkina.

Quelle est la quantité totale de riz que vous avez écoulee à travers les marchés institutionnels ?

Avec les contrats signés avec le Mena et les communes, nous avons livré 31 828 tonnes de riz aux cantines scolaires entre 2016 à 2020. Nous n'avons pas encore les statistiques de 2021 et 2022, mais des produits ont également été livrés dans les communes au cours de ces deux années. Nous travaillons avec environ 27 communes sur le plan national. Nous livrons deux types de riz à savoir le riz décortiqué et le riz étuvé. Mais en termes de quantité, c'est le riz blanc qui domine. Pour introduire le riz étuvé dans les produits fournis aux cantines scolaires, il nous a fallu plaider auprès de l'Etat. Pour nous, livrer du riz étuvé était une façon de soutenir les acteurs qui interviennent dans l'activité d'étuvage du riz local et qui sont généralement les épouses des producteurs membres de l'UNPRB. L'autre élément, c'est que l'UNPRB et l'Union nationale des étuveuses de riz (UNERIZ) sont membres du comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIRB), et donc nous devons collaborer ensemble sur les opportunités de marchés qui nous étaient offertes.

Suivant quelles procédures et modalités vos contrats d'approvisionnement des cantines scolaires avec le Mena et les communes sont-ils établis ?

Tous nos contrats sont établis en gré à gré. Lors de notre première expérience en 2016, le Mena nous avait proposé un contrat en gré à gré. Après l'exécution de ce contrat, le Mena était très satisfait parce que les produits respectaient les normes qualité exigées et nous avons tout livré dans les délais. L'année qui a suivi, l'Etat avait pris la décision de transférer la gestion de l'approvisionnement des cantines scolaires aux communes. Le Mena a alors organisé un atelier national pour entre autres informer les communes de cette décision. C'est lors de cet atelier que le Mena a confirmé aux communes qu'elles pouvaient établir des contrats gré à gré avec les organisations de producteurs pour s'approvisionner. Cela explique que les contrats que nous avons eus jusqu'à présent avec les communes sont également du gré à gré. Nous ne participons donc pas à des appels d'offres. En ce qui concerne les modalités, notamment pour le paiement, nous sommes payés après exécution du marché. Les paiements sont faits le plus souvent en retard, ce qui occasionne des pénalités sur les crédits que nous contractons auprès des banques pour les opérations de collectes des produits auprès de nos membres et de livraisons.

Pouvez-vous nous décrire les principales étapes qui entrent dans le processus d'exécution des contrats d'approvisionnement des cantines scolaires ?

Après avoir signé le contrat avec le Mena ou les communes, nous procédons à l'enregistrement de la convention au niveau du service des impôts. Ensuite, nous établissons les contrats avec différents acteurs pour la collecte des produits à livrer. En effet, comme dans le cadre de ces marchés, nous avons à faire à des lots groupés notamment riz, niébé et huile ; nous faisons appel à différents collaborateurs pour fournir les produits. Pour le riz, les contrats sont signés avec nos membres ainsi

que des prestataires de service notamment les unités de transformations paddy en riz décortiqué et en riz étuvé. Pour le niébé et l'huile, nous sollicitons respectivement la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (Fepab) et la Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie Citec (SN-Citec). Nous avons choisi ces deux structures car elles sont actives dans les produits locaux et disposent d'énormes capacités de collecte et de fourniture des produits en question. Pour l'entreposage des produits, nous louons des magasins dans les différentes communes.

En ce qui concerne le suivi des activités sur le terrain, nous travaillons avec un cabinet spécialisé dans le domaine appelé Sicarex. Au moment de la livraison, ses agents s'assurent de son effectivité et contrôlent la conformité des produits à livrer.

Au fur et à mesure que les stocks sont constitués dans les communes, le Mena dépêche un expert qualité à savoir le cabinet TECALSAT pour vérifier à son tour la qualité des produits. Lorsque TECALSAT constate que les produits sont de bonne qualité et répondent aux spécifications techniques mentionnées dans les contrats, il nous délivre un certificat de conformité de qualité. Après réception du certificat, la commune s'organise pour recevoir les vivres. Les produits sont ensuite dispatchés dans les écoles concernées.



Opération de transformation du riz pour livrer les cantines © Nina Pattyn/Rikolto

À quel moment les structures financières interviennent-elles dans le processus ?

Etant donné que dans le cadre de ces marchés, nous ne sommes payés qu'après avoir exécuté les contrats, nous travaillons en amont avec Coris Bank qui met à notre disposition des lignes de crédits pour les activités de mobilisation et collecte des produits. À la fin des contrats, nous recevons nos paiements sur notre compte domicilié auprès de la banque qui récupère à ce moment ce que nous lui devons. Par ailleurs, Coris Bank finance les membres avec qui nous avons des contrats. Pour faciliter cette mise en relation, nous lui adressons chaque année la liste des membres avec qui nous avons des contrats. Cela facilite l'accès aux crédits pour leurs activités de production et de transformation.

Comment l'UNPRB évalue-t-elle la quantité de produits sur laquelle s'engager chaque année pour approvisionner les cantines scolaires ?

Lors de notre première expérience d'approvisionnement en 2016, le Mena avait souhaité nous confier l'approvisionnement des cantines scolaires dans les 13 régions que compte le Burkina. C'était une proposition attrayante mais nous avons conscience que si nous échouons, nous perdrons toute crédibilité auprès des acheteurs institutionnels ; et plus aucune action de plaidoyer ne pouvait encore nous permettre de gagner quelque marché que ce soit. Pour cela nous avons demandé au Mena à approvisionner 3 régions pour une quantité totale d'environ 8.000 tonnes de riz.

Pour déterminer les quantités, nous organisons à chaque début de campagne un sondage auprès de nos membres afin de collecter les informations sur leurs capacités de production pour l'année. Nous faisons ensuite une sommation par région et au plan national pour savoir quelles quantités de riz paddy nous pouvons obtenir au terme de la campagne. C'est à partir de ces quantités que nous déterminons les quantités de riz transformé sur lesquelles nous pouvons nous engager auprès des acheteurs.



Photo de famille (devant la rizerie) après l'atelier sur le développement d'un modèle d'affaire entre l'unité de décorticage de l'UNPRB et les producteurs

Quels sont les principaux obstacles auxquels font face les organisations de producteurs dans l'approvisionnement des cantines scolaires ?

La fiscalité est l'un des obstacles majeurs à la participation des OP aux marchés institutionnels. Les OP ne bénéficient d'aucun traitement préférentiel en termes de fiscalité. Nous sommes traités exactement comme les structures commerciales. Dans le cadre de notre expérience d'approvisionnement des cantines scolaires, l'enregistrement des contrats au niveau du service des imports apparaît comme un exemple palpable. En effet, l'enregistrement doit obligatoirement se faire dans un délai de moins d'un mois après la signature du contrat, et il est facturé à hauteur de 3 % du montant total de la convention. En cas de retard, c'est-à-dire passer ce délai dont vous disposez pour enregistrer la convention, le montant de la pénalité est de 100 %. Lorsque ce retard intervient et même si cela n'est pas de notre faute, il est difficile voire impossible pour nous de nous défendre parce que quand nous déposons les dossiers pour l'enregistrement, nous ne recevons en retour aucun papier indiquant la date à laquelle notre demande a été introduite. Aucun accusé de réception ne nous ait délivré. En conséquence, nous payons des pénalités pour des retards qui sont causés par les lenteurs administratives et le non traitement à temps des dossiers par les services des impôts.

L'autre difficulté que nous rencontrons est relative à la multiplicité des acteurs qui s'intéressent aux marchés institutionnels et qui développent des pratiques frauduleuses pour y accéder. En raison de l'importance des montants qui sont en jeu dans le cadre de ces marchés, tout le monde s'improvise fournisseur de riz local. Certains commerçants prennent les marchés, confectionnent des sacs avec la mention riz local. Ils remplissent ensuite ces sacs avec du riz importé puis mettent un peu de riz local au-dessus, qu'ils vont livrer dans les écoles en faisant croire que c'est du riz local. À cela s'ajoute le fait que certains maires se transforment en fournisseurs de vivres, et donc empêchent les OP de bénéficier réellement de ces marchés.

D'un autre côté, nous faisons également face au non-respect des engagements pris par certains de nos prestataires et collaborateurs. Ces derniers accusent parfois des retards importants pour honorer leurs engagements. Cela est problématique parce que dans les contrats que nous signons aussi bien avec les communes qu'avec le Mena, il est stipulé que les retards dans la livraison des produits seront sanctionnés par des pénalités. Et cette clause est régulièrement mise en application.

Quelle analyse faites-vous de la question de la promotion des produits locaux dans le contexte du Burkina Faso ?

Au plan national, nous notons une grande volonté des acteurs politiques de contribuer à la promotion des produits locaux notamment à travers les différentes initiatives qui sont prises au sommet de l'État. C'est le cas par exemple de l'initiative visant à favoriser la production de 1 million de tonne de riz par an. Il y a ensuite eu en 2017 l'arrêté du 1^{er} ministre Paul Kaba Thieba qui imposait aux structures étatiques de s'approvisionner prioritairement en produits locaux. Pour finir, il y a l'initiative présidentielle « Offrir à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour ». C'est une initiative qui favorise également la consommation des produits locaux parce qu'elle permet d'introduire ces produits dans les habitudes alimentaires des enfants dès leurs bas âges. Pour les grandes cérémonies officielles, ce sont des mets locaux qui sont systématiquement proposés. Ces différentes initiatives illustrent la volonté politique qui anime les autorités quant à la question de la promotion des produits locaux.

Parallèlement, on remarque également que des efforts sont faits pour sensibiliser les populations sur la question et orienter davantage leurs habitudes alimentaires et de consommation vers les produits locaux. À la télé comme à la radio par exemple, il y a de plus en plus d'émissions diffusées portant sur la question. Nous avons même des émissions culinaires qui présentent des recettes et la préparation des mets locaux. Au niveau de l'UNPRB, nous avons également produit des sketches sur

la promotion du riz local, ainsi que des films sur la riziculture au Burkina afin de permettre à la population de savoir ce qui se fait dans ce domaine dans notre pays.

Toutefois, une contrainte majeure se pose au niveau national et affecte les efforts consentis par les différents acteurs. C'est la situation sécuritaire. Dans beaucoup de localités, les producteurs ne peuvent plus travailler, ils n'ont plus accès à leurs champs. Cela affecte considérablement le niveau de production agricole. Même le transport des produits locaux des zones de production vers les zones urbaines pour la commercialisation, est très compliqué. Par exemple, dans la Boucle du Mouhoun considérée comme le grenier du pays, des hommes armés ont interdit le transport du riz de cette région vers d'autres localités. Quand ils arrêtent les camions de transport, ils se partagent le stock ou ils mettent le feu à tout le stock. Nous espérons que bientôt, cette question sera réglée afin de permettre à l'ensemble de la population de vaquer en toute quiétude à leurs occupations.

Propos recueillis et édités en août 2022 par Yvon SAROUMI (Inter-réseaux)

Pour creuser le sujet :

- Rigobert Nassa, *Au Burkina Faso : Regard d'un élu local sur l'approvisionnement des cantines scolaires*, 2023
- Joseph Kiema, *Les Cascades : une région test pour ouvrir le marché des cantines*, 2021
- Estelle Dandoy, *Organisations paysannes et marchés institutionnels au Burkina Faso*, 2020
- Paul Kaba Thiéba, *« Cet arrêté vise à promouvoir les produits burkinabés »*, 2019
- CFSI, *Discussion n° 4 « Achats institutionnels » - Synthèse*, 2016

Cette initiative a bénéficié d'un financement de la Fondation de France dans le cadre du programme *Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao)* appel de 2018 (n° 74).

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie des contributions de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l'Agence française de développement. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.

